



Communiqué de presse

LA FONDATION MEDERIC ALZHEIMER ET LE CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT PUBLIENT UNE ENQUETE SUR LES NOTAIRES ET LA MALADIE D'ALZHEIMER

Paris, le 21 juin 2017, la Fondation Médéric Alzheimer, 1^{ère} fondation reconnue d'utilité publique entièrement dédiée aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et à leurs aidants, publie, en partenariat avec le Conseil supérieur du notariat (CSN), une enquête nationale inédite* concernant le rôle et les missions des notaires vis-à-vis des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs.

Lorsqu'une personne souhaite effectuer un acte notarié – acheter ou vendre un bien, effectuer un testament ou une donation, désigner un mandataire de protection future..., le notaire, officier public, doit s'assurer de sa capacité : il doit vérifier que sa faculté de discernement n'est pas altérée, que l'acte est effectué avec la lucidité nécessaire, et que la disposition exprime bien la volonté de son client, que celui-ci n'est pas sous l'emprise d'un tiers. Or, quand le client est une personne âgée, et a fortiori lorsque des troubles cognitifs sont avérés ou suspectés, apprécier la capacité peut être un exercice complexe.

« Cette enquête montre que beaucoup de notaires ont conscience du fait que les troubles cognitifs ne sont pas forcément synonymes d'incapacité, et que certaines personnes avec une maladie d'Alzheimer débutante peuvent rester capables de prendre certaines dispositions. Ils ont le souci de protéger les intérêts, mais aussi de défendre les droits des personnes en situation de handicap cognitif » indique Fabrice Gzil, responsable du Pôle Soutien à la recherche et à l'innovation sociale de la Fondation Médéric Alzheimer, co-auteur de l'enquête.

Les principaux résultats de l'enquête :

- **Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 24 % de la clientèle des notaires.**
- **30% des notaires déclarent être amenés, au moins une fois par mois, à s'interroger sur les capacités de discernement de leurs clients âgés.**
- **65% des notaires déclarent être amenés, au moins une fois par an, à se demander si un client âgé ne serait pas sous l'emprise d'un tiers.**
- **79 % des notaires ont refusé de recevoir un acte parce qu'ils doutaient de la capacité de leurs clients âgés.**
- **80 % des notaires seraient intéressés par des formations sur l'appréciation des capacités de discernement et sur la détection des situations d'emprise.**

* 714 notaires (sur les 10 073 notaires recensés au 1er septembre 2016) ont répondu à un questionnaire en ligne.

Appréciation de la capacité des clients âgés à réaliser un acte notarié

L'enquête montre que les notaires font preuve d'une grande vigilance. Ils sont attentifs à de très nombreux indices (verbaux, comportementaux, cognitifs...) pouvant laisser suspecter une altération du discernement ou une situation d'emprise. Et ils n'hésitent pas, quand ils l'estiment nécessaire pour lever le doute, à revoir la personne ou à demander un certificat médical.

Il s'agit de la 3^{ème} enquête nationale de la Fondation Médéric Alzheimer dans le domaine juridique, après celles menées auprès des délégués mandataires à la protection juridique (2014) et des juges des tutelles (2016). La Fondation a également édité un guide pratique pour aider les notaires face à des clients en situation de handicap cognitif*.

Pour télécharger La Lettre de l'Observatoire des dispositifs, relative à l'enquête sur les notaires et la maladie d'Alzheimer :

www.fondation-mederic-alzheimer.org/Nos-Travaux/La-Lettre-de-l-Observatoire

A propos de la Fondation Médéric Alzheimer

La Fondation Médéric Alzheimer a pour objectif d'aider les personnes malades et leurs proches à mieux vivre avec la maladie et de retarder le plus possible la perte d'autonomie. Créée en 1999, elle est la 1^{ère} fondation reconnue d'utilité publique entièrement dédiée aux personnes malades et à leurs aidants, qu'ils soient familiaux, bénévoles ou professionnels.

La Fondation Médéric Alzheimer allie la recherche en sciences sociales et l'innovation de terrain pour mieux connaître la maladie et mettre en place de nouvelles solutions d'accompagnement, mieux adaptées aux besoins. Elle développe une approche globale et pluridisciplinaire, en prenant en compte toutes les dimensions de la maladie d'Alzheimer : biomédicale, médico-sociale, juridique, économique, éthique... Depuis l'origine, la Fondation Médéric Alzheimer a soutenu plus de 400 projets d'initiatives locales, 140 projets de recherche, dont 64 prix de thèse et bourses doctorales pour de jeunes chercheurs et a consacré 27 M€ à ses missions sociales.

Pour en savoir plus : www.fondation-mederic-alzheimer.org
@FondationMedAlz

A propos du Conseil supérieur du notariat

Établissement d'utilité publique, le Conseil supérieur du notariat est l'organe chargé de représenter l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics. Il est, à ce titre, régulièrement sollicité par le Ministre de la Justice pour donner son avis sur les questions entrant dans les compétences des notaires de France. Il est par ailleurs chargé de déterminer et de conduire la politique générale de la profession. Il organise régulièrement, en France comme à l'étranger, des rencontres avec les Français sur les questions juridiques relatives à l'immobilier, à la famille, à la gestion du patrimoine ou encore à l'entreprise.

Plus d'informations sur <https://www.notaires.fr/fr> et sur [facebook](https://www.facebook.com/CSNNotaires)

Contacts presse :

Fondation Médéric Alzheimer
Marjorie Castoriadis
Tél. 01 55 60 24 41
mcastoriadis@articleonze.com

Conseil supérieur du notariat
Caroline Gaffet
Tél. 01 44 90 31 74
caroline.gaffet.csn@notaires.fr